

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 20 septembre 2022  
Séance du Conseil Municipal : 26 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET – Odile PINEAU – Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS – Jean-Marie GIRARD – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU — Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Maryvonne GUERIN – Christophe VERONNEAU – Karine LOIZEAU- Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Marie-Annick MENANTEAU – Steven BARTHELEMY– Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

Excusées : Angélique RICHARD donne pouvoir à Odile PINEAU  
Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU  
Aurélien PAQUEREAU donne pouvoir à Julie MARIEL-GODARD

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 30  
Nombre de conseillers votants : 33  
32 aux délibérations 4, 5 et 25

Secrétaire de séance : Isabelle CHARRIER-FONTENIT

**14- MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA MAISON PRÈS DU CHÂTEAU D'ARDELEY – AVENANT N°1 AU LOT 2 — AUTORISATION DE SIGNATURE**

Par délibération n°22 du 28 juin 2021, le Conseil municipal a autorisé la signature des marchés de travaux de réhabilitation de la maison près du château d'Ardelay, tels qu'ils ont été attribués par les Commissions MAPA des 22 février et 3 mars 2022.

A l'issue de la procédure adaptée mise en œuvre, les marchés ont été attribués et notifiés de la façon suivante :

**Lot 01 – Désamiantage - Démolitions**

- Société : TECHNIDEM – 53960 BONCHAMP LES LAVAL pour un montant de 25 974,71 € HT

**Lot 02 - Gros œuvre**

- Société : BOCARENO – 85700 POUZAUGES pour un montant de 91 181,49 € HT

**Lot 03 – Ravalement**

- Société : MIGOUT – 85290 MORTAGNE SUR SEVRE pour un montant de 23 720,16 € HT

**Lot 04 – Charpente bois – Bardage**

- Société : SARL MARIUZZA – 85510 LE BOUPERE pour un montant de 33 087,87 € HT

**Lot 05 – Couverture tuiles – Zinguerie**

- Société : BATISEVRE – 79700 SAINT AMAND SUR SEVRE pour un montant de 22 635,26 € HT

**Lot 06 – Menuiseries extérieures aluminium et bois**

- Société : SARL MARIUZZA – 85510 LE BOUPERE pour un montant de 26 745,48 € HT

**Lot 07 – Menuiseries intérieures bois**

- Société : SARL MARIUZZA – 85510 LE BOUPERE pour un montant de 11 707,48 € HT

**Lot 08 – Cloisonnement doublage**

- Société : SARL AUCHER – 85150 LA MOTHE ACHARD pour un montant de 21 231,80 € HT

**Lot 09 – Carrelage faïence**

- Société : SARL CHRISTOPHE CARON – 85510 LE BOUPERE pour un montant de 14 212,59 € HT

**Lot 10 – Peinture**

- Société : SARL CLAUDE BETARD – 85120 LA CHATAIGNERAIE pour un montant de 18 967,78 € HT

**Lot 11 – Plomberie sanitaires – Chauffage – Ventilation**

- Société : SARL BREGEON MAUDET – 85500 LES HERBIERS pour un montant de 23 523,20 € HT

**Lot 12 – Electricité**

- Société : SARL BREGEON MAUDET – 85500 LES HERBIERS pour un montant de 19 938,49 € HT

Soit un montant global de travaux de 332 926,31 € HT.

Dans le cadre de la réhabilitation en futur accueil au château d’Ardelay, des sujétions techniques imprévues sont apparues lors du retrait de la couverture, des démolitions et du curage nécessitant l’ajout de prestations au lot 2 - Gros Œuvre.

Le Maître d’Œuvre propose :

- la création et la reprise des chainages d’angle du bâtiment principal pour assurer la structure du bâti,
- le rebouchage d’anciennes ouvertures dans la maçonnerie de pierre pour conforter la structure des murs,
- La reprise d’une solive de plancher affaibli par l’humidité,
- La reprise des souches de cheminées pour assurer leur conservation,
- Le remplacement des plaquettes d’habillage des ouvertures par des encadrements en moellon de pierres pour assurer l’esthétisme et l’équilibre général du bâtiment.

Aussi, il est proposé d’approuver le projet d’avenant n°1 relatif aux prestations modifiées qui représente une plus-value globale de 18 913,09 € HT (selon devis DE03904 du 8 septembre 2022).

Le nouveau montant du marché du lot 2 - Gros Œuvre s’élève à 110 094,58 € HT, soit une augmentation de 20,74 % par rapport au montant initial de ce lot. Le nouveau montant total des travaux est donc de 351 839,40 € HT, soit 5,68 % d’augmentation par rapport au montant total initial.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l’article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Commande Publique, notamment l’article R.2194-5,  
Vu la délibération n°22 du Conseil municipal du 28 juin 2021,  
Vu le Budget principal 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 13 septembre 2022,  
Vu le rapport de Pierrick THOMAS,

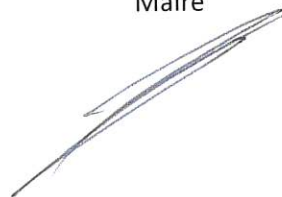
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le projet d'avenant n°1 du marché de travaux pour la réhabilitation de la maison près du château d'Ardelay Lot 2 - Gros Œuvre décrit ci-dessus,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Isabelle CHARRIER-FONTENIT  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire



Transmise en Préfecture le : 03 OCT. 2022  
Publiée électroniquement le : 03 OCT. 2022